

Les crédits

Il ne faut pas considérer uniquement les écrits. Il faut porter attention aux déclarations des juges de la Cour suprême. L'ex-juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, et l'ex-juge de la même instance, Bertha Wilson, ont dénoncé la suppression du programme. Pendant leur mandat, ces juges se sont particulièrement intéressés à la nécessité de la charte et aux besoins des Canadiens défavorisés.

Mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, et mon collègue qui a présenté cette motion, le député d'Ottawa—Vanier, ont cité Bertha Wilson. Je voudrais citer un autre passage de sa présentation et de sa pétition au gouvernement du Canada. Elle dit: «J'ai de la difficulté à accepter une politique qui impose le fardeau des restrictions à ceux qui peuvent le moins se le permettre.» C'est exactement ce que nous faisons avec le Programme de contestation judiciaire.

C'est un autre moyen détourné. Soyons francs. Disons les choses telles qu'elles sont. Le gouvernement tente par là de faire taire les critiques. C'est ça qu'il tente de faire. Il abuse carrément du système canadien. C'est une entorse aux principes mêmes du pays. Le pire, c'est que c'est une tentative préméditée visant à faire taire ceux qui condamnent le gouvernement, lui qui a supprimé la Commission de réforme du droit, le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada.

Les demandes d'aide dans le cadre du Programme de contestation judiciaire augmentent tous les ans. En 1986, 120 demandes ont été présentées. En 1989, ce chiffre a doublé; il n'a cessé d'augmenter depuis.

C'est évident que toutes les demandes ne sont pas approuvées. C'est un conseil impartial qui approuve ou rejette les demandes.

Dieu sait que ce programme a été tellement profitable pour notre pays! Les causes ainsi portées devant les tribunaux ont enrichi notre jurisprudence.

C'est incroyable. C'est tout simplement incroyable que le gouvernement annule ce programme. Le gouvernement a assez d'argent pour accorder une déduction d'impôt pour services d'accompagnement, mais il ne peut pas trouver l'argent pour financer le Programme de contestation judiciaire.

Ce gouvernement a augmenté de 16 millions de dollars le budget du contentieux de la ministre de la Justice. Je ne parle pas de la somme totale, mais seulement de l'augmentation pour cette année. Mais il annule le Programme de contestation judiciaire, qui représente 2,75

millions. C'est un geste absolument diabolique qu'il pose contre les personnes défavorisées de notre société.

En tant que Canadiens, nous avons le devoir de continuer à insister auprès de notre gouvernement. Nous ne pouvons pas abandonner. Nous devons continuer à réclamer que le gouvernement rétablisse ce programme. Nous ne pouvons pas laisser tomber, parce que ce programme est au coeur de ce qu'il y a de plus fondamental au Canada.

Si nous oublions un instant cette décision du gouvernement et choisissons de ne rien faire, en tant que députés et politiques canadiens, nous perdrons quelque chose et manquerons à notre devoir.

En parlant de ce programme, le ministre a dit que la situation étant ce qu'elle est, il fallait faire des choix difficiles. Il y a de plus en plus de gens qui ont faim au Canada. Il y en a de plus en plus qui dorment dans la rue. Maintenant, il y en aura de plus en plus qui ne pourront pas obtenir justice devant les tribunaux. On ne peut pas réagir à ce genre de statistiques en disant simplement qu'il faut prendre des décisions difficiles parce que la situation est ce qu'elle est.

Je sais que le ministre n'est pas responsable de cette décision. Je sais que c'est un homme bon. Je veux seulement lui dire, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'il est membre d'un gouvernement qui a agi en traître vis-à-vis les défavorisés de notre société. Le Parti libéral ne supportera pas cette attitude et ne permettra pas que cette décision soit maintenue.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je félicite mon collègue et homologue pour son discours.

Le ministre doit se rendre compte que mon collègue, qui est ordinairement un homme pondéré— plus que moi—et moi-même sommes plutôt troublés aujourd'hui. Nos discours le montrent bien.

Nous sommes tous deux des gens de robe. Nous avons été des avocats plaidants et nous savons ce que veut dire aller devant les tribunaux. Or, ce programme aidait les pauvres à aller devant les tribunaux, des gens qu'on ne voyait pas souvent dans les palais de justice.

Je voudrais que le député précise qui va devant les tribunaux quand il n'y a pas d'aide. Il a fait allusion à l'argent que le gouvernement a pu trouver. S'agissait-il des 16 millions de dollars du budget du service du contentieux? Je me demande s'il serait d'accord avec moi qu'il était question de 10 millions de dollars pour les augmentations salariales des juges. Par contre, il était impossible